JCB

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 27 Mai 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: GG / Dossier pédagogique 3207

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : GESTION DE LA DOULEUR PAR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 822006U34C1
Domaine : 804 Services aux personnes-SU:services paramédicaux

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Graceffa(02/210.58.35)

3207

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

Inspection E.P.S.
Reçu le
13 -05- 2002

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
● (1) Provincial ~~et communal~~
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE
Administrateur CPEONS..... Date et signature (2)

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Gestion de la douleur par les professionnels de la santé

Code de l'UF : 82006V34C1	Code du domaine de formation : 804

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ....1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

● (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	●	Paramédical	~~O~~
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 26.09.2001

Signature du ~~Président du~~ Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ●(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...2.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	Code du domaine de formation : 804
82 2006 U 34 C 1	

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
La douleur : définition, physiopathologie, épidémoilogie et évaluation	CT	B	22
Approches thérapeutiques générales : pharmacologiques et non pharmacologiques	CT	B	30
Approches spécifiques	CT	B	30
Approche institutionnelle	CT	B	30
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	28
		Total des périodes	140

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

néant / R Rotsaert

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

14.05.02

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : ..... Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

UF : Gestion de la douleur par les professionnels de la santé

140 périodes

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales de l'unité de formation

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

Cette unité de formation vise à faire acquérir aux infirmières, paramédicaux, médecins généralistes des connaissances générales et spécifiques en algologie, au regard des données physiopathologiques, épidémiologiques et institutionnelles, et, par une approche thérapeutique adaptée, afin de susciter le changement de comportements des professionnels de la santé face à l'amélioration de la prise en charge de la douleur sous ses différents aspects, tant en milieu hospitalier, au domicile du patient qu'en maison de repos et de soins.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. *Capacités*

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- à partir de situations fictives, d'établir et de justifier une planification de soins pour plusieurs patients présentant des problèmes de santé simples, aigus et/ou complexes en utilisant la démarche des soins aux patients et en ayant recours aux outils méthodologiques appropriés
- de mener une réflexion d'ordre déontologique, éthique et professionnelle à propos d'une situation de soins interpellante
- de décrire en termes scientifiques et avec l'appui de schémas les organes et les fonctions biologiques et physiopathologiques ainsi que les mécanismes qui servent à la compréhension des différentes pathologies et perturbations des fonctions vitales
- de décrire et expliquer les voies, les modes d'administration, les mécanismes d'action, le cycle de biotransformation dans l'organisme des médicaments ainsi que les facteurs susceptibles de modifier leur action

2.2. *Titre(s) pouvant en tenir lieu*

- Infirmière brevetée
- Ou infirmière graduée
- Ou infirmière accoucheuse
- Ou graduat ou licence en kinésithérapie
- Ou graduat en ergothérapie
- Ou docteur en médecine, chirurgie et accouchement

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

UF : Gestion de la douleur par les professionnels de la santé

140 périodes

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

4.1 La douleur : définition, physiopathologie, épidémiologie et évaluation

L'étudiant sera capable :

- Définir la notion de douleur
- Situer l'évolution de l'incidence de l'intensité douloureuse et des effets délétères de la douleur au travers d'études épidémiologiques
- Décrire la physiopathologie de la douleur (les différents types de douleur et leur lien avec l'anatomie du système nerveux central et périphérique) afin de mettre en évidence les mécanismes de transmission de l'influx douloureux de la périphérie au cortex
- Comparer l'incidence de l'intensité douloureuse selon les différents types d'interventions chirurgicales au travers de résultats de recherche
- Dégager l'influence des idées fausses, croyances, religion, choix socio-politico-économiques sur la reconnaissance, l'évaluation et la qualité de la prise en charge de la douleur
- Exposer les difficultés d'évaluation de l'intensité douloureuse afin de sensibiliser à l'importance d'utiliser un outil d'évaluation valide
- Tester l'utilisation de différents outils d'évaluation présentés afin de comparer leurs avantages et inconvénients.

4.2. Approches thérapeutiques générales : pharmacologiques et non pharmacologiques

L'étudiant sera capable de :

- Décrire les différents traitements pharmacologiques antalgiques (paracétamol, anti-inflammatoire non-stéroïdiens, morphine, adjuvants aux analgésiques), leurs voies d'administration, mécanismes d'action, effets secondaires et contre-indications
- Différencier les buts, principes d'application et paramètres de surveillance des techniques d'analgésie (analgésie contrôlée par le patient, analgésie épidurale contrôlée par le patient, bloc nerveux périphérique) par les professionnels de la santé
- Citer les différentes méthodes analgésiques non pharmacologiques (trans-électrique neuro-stimulation, relaxation, acupuncture, hypnose) et décrire leur mode d'action et leur contexte d'utilisation.

4.3. Approches spécifiques

L'étudiant sera capable de:

- Prendre conscience de la spécificité de l'approche de la douleur et de sa prise en charge
- Cibler les domaines spécifiques relevant de la prise en charge de la douleur et ce en fonction de différents critères comme par exemples :
  - l'âge (enfant, personne âgée),
  - les pathologies (SIDA, algodystrophie, lombalgie, migraine)
  - les situations (urgences, fin de vie, maternité, toxicomanie, soins à domicile)
- Repérer les difficultés d'évaluation de la douleur dans ces différents domaines
- Rechercher les adaptations des outils d'évaluation classiques (échelle visuelle analogique, échelle verbale simple, échelle numérique...)
- Différencier les traitements spécifiques de ces différents domaines

4.4. Approche institutionnelle

L'étudiant sera capable :

- d'analyser l'évolution de la prise en charge de la douleur , dans les soins aux patients, tant au niveau des professionnels de la santé, des patients que du système de santé, de la législation et des coûts y afférents
- de déceler les obstacles et les progrès internes et externes inhérents à la prise en charge de la douleur
- d'identifier les principales habitudes et attitudes des professionnels de la santé et des patients
- de mettre en évidence les manques en matière de législation
- de présenter des solutions en regard des problèmes posés
- de décrire l'organisation d'un service de prise en charge de la douleur, le rôle de l'infirmière « douleur », le rôle de l'infirmière au lit du patient
- de rechercher des actions d'amélioration et de maintien de la qualité de la prise en charge de la douleur.

5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES REQUISES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) prouvera, au départ de différentes situations relevant de la prise en charge de patients douloureux, qu'il est capable :

- de mettre en évidence, au travers des données épidémiologiques, la nécessité de la prise en charge de la douleur par les professionnels de la santé
- de proposer et/ou choisir le ou les types de traitements généraux ou spécifiques ainsi que les outils d'évaluation de la douleur les plus appropriés à la situation décrite
- de repérer et/ou cibler les facteurs, les attitudes et les comportements qui favorisent une gestion efficace de la douleur chez le patient ainsi que les obstacles, les difficultés, les manques entravant cette prise en charge sous l'angle des personnes (professionnels de la santé et patients) et du système institutionnelle.

Pour la détermination du niveau de maîtrise, il sera tenu compte de :

- de la clarté et de la précision dans la description des traitements et des outils d'évaluation
- de la justification des choix opérés

6. PROFIL DES CHARGES DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert devra justifier d'une formation dans le cours à assurer et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine de la douleur, qu'il soit infirmier gradué, cadre en soins de santé, licencié en science hospitalières, docteur en médecine, chirurgie et accouchement, anesthésiste.